

# COMMUNE DE LONGEAULT-PLUVAULT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

-0-0-0-

### Compte-Rendu de la Séance

-0-0-0-

La séance est ouverte à 20 heures 00, sous la présidence de M. Daniel CHETTA, Maire.

Etaient présents : Daniel CHETTA, Daniel SUTY, BARDOT Nicole, BRUEY Gilles, CRANCE Eric, DEHER Thomas, GIRARD Stéphanie, GUILLEMOT Margot, LEGRAND Yvette, LERAT Pascal, LERAY Claudie, NEIERS Ségolène, NOWOROL Bernard, PARRIAUX Marie, SEBILLOTTE Valérie, SEGUIN Nathalie, VIELLARD Jean-Pierre

Excusés : ZIEGLER Jean-Louis donne procuration à LERAY Claudie  
LOPEZ Daniel donne procuration à LERAT Pascal

Absents :

Madame Yvette LEGRAND est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 08 juin 2020 à l'unanimité.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nathalie SEGUIN a été élue vice-présidente à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et lui présente les félicitations.*

#### Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

M. Daniel CHETTA, maire a ouvert la séance.

Mme Stéphanie GIRARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM/Mmes Gilles BRUEY, Jean-Pierre VIELLARD, Marie PARRIAUX, Margot GUILLEMOT.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste de M. Chetta a été déposée comprenant les candidats suivants :

Daniel CHETTA, Claudie LERAY, Daniel SUTY, Nathalie SEGUIN, Pascal LERAT, pour les délégués titulaires et Valérie SEBILLOTTE, Gilles BRUEY, Yvette LEGRAND pour les délégués suppléants.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 19 |
| Déduire bulletins litigieux ou blancs   | 0  |
| Reste suffrages exprimés                | 19 |
| Majorité absolue                        | 10 |

La liste de M. Daniel CHETTA a donc obtenu 5 sièges pour les délégués titulaires et 3 sièges pour les délégués suppléants.

#### **Personnel : autorisation de procéder aux remplacements**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser, pour la durée du mandat :

- 1- de manière générale, à recourir à des agents contractuels, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

#### **Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

- Acceptent la proposition ci-dessus ;
- Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et de signer les contrats et les éventuels avenants ;
- Disent que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

#### **Personnel : changement de durée de temps de travail**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle également le départ à la retraite de Mme Béatrice SEBILLOTTE, au 1er juin 2020.

Afin de pourvoir à son remplacement, il a été procédé au recrutement d'un agent contractuel à 20h30 hebdomadaires, qui suffisent aux tâches confiées.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, sous réserve de l'avis du Comité Technique :

La diminution du poste d'adjoint technique de 24h30 à 20h30 hebdomadaires.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique à 24h30 hebdomadaires à compter du 01 septembre 2020 ;
- Décide de créer un poste d'adjoint technique à 20h30 hebdomadaires à compter du 01 septembre 2020.

#### **Création d'un service civique**

Monsieur le Maire propose la création d'un service civique pour une mise à disposition au sein de l'école maternelle de Longeault, par le biais de la ligue de l'enseignement. Un/une volontaire pourra être recruté(e) à partir du 1er septembre 2020 pour une durée couvrant la période scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2021. Son indemnité serait financée par l'Etat et par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un temps de présence de 24 heures hebdomadaires.

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement et deux licences sont obligatoires.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- Accepte la création d'un service civique du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021, pour une mise à disposition au sein de l'école maternelle de Longeault ;
- Accepte l'affiliation à la ligue de l'enseignement plus deux licences ;
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**Travaux de réfection de trottoirs : demande de subventions du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire présente les travaux de réfection de trottoirs à réaliser hameau de la Croix aux Chevaux et rue Amiral Violette. Le coût de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux est estimé à 50 176,00 € HT. Les travaux pourraient s'effectuer en deux tranches, avec enfouissement du réseau France Telecom pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le projet de réfection de trottoirs hameau la Croix aux Chevaux et rue Amiral Violette, pour un montant de 50 176,00 € HT.,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Voirie et amendes de police
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée                      | Sollicitée ou déjà attribuée  | Montant de la dépense éligible | Pourcentage              | Montant de l'aide |
|-------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|-------------------|
| APPEL A PROJET VOIRIE               | <input type="checkbox"/> sollicitée                                       | 50 176                         | 30 %                     | 15 052 €          |
| AMENDES DE POLICE                   | <input type="checkbox"/> sollicitée                                       | 6 093                          | 25 %                     | 1 523 €           |
| DETR                                | <input type="checkbox"/> sollicitée<br><input type="checkbox"/> attribuée |                                | %                        |                   |
| Autre : .....                       | <input type="checkbox"/> sollicitée<br><input type="checkbox"/> attribuée |                                | %                        |                   |
| <b>TOTAL DES AIDES</b>              |   |                                | %                        | <b>16 575 €</b>   |
|                                     |   |                                |                          |                   |
| Autofinancement du maître d'ouvrage |   |                                | 45 %<br>(minimum de 20%) | 33 601 €          |

- Autorise M. le Maire tous documents afférents à ce dossier.

**Travaux de réfection et mise en sécurité de la cour du groupe scolaire à Pluvault : demande de subventions du Conseil Départemental et DETR**

Monsieur le Maire présente le projet de réfection et mise en sécurité de la cour du groupe scolaire à Pluvault.

Estimation des travaux : 17 875 € H.T

Monsieur le Maire explique que ce dossier peut être éligible à une aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Village Côte d'Or (avec un taux de subvention de 50% plafonné à 5 000 €) et dans le cadre de la DETR.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- approuve le projet de réfection et mise en sécurité de la cour du groupe scolaire à Pluvault pour un montant de 17 875 € H.T.,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Village Côte d'Or et de la DETR ;
- définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée         | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage    | Montant de l'aide |
|------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------|
| DETR                   | Sollicitée                   | 17 875 €                       | 40 %           | 7 150 €           |
| CD                     | Sollicitée                   | 10 000 €                       | 50 %           | 5 000 €           |
| CRB                    |                              |                                | %              |                   |
| Autre (à préciser)     |                              |                                | %              |                   |
| <b>TOTAL DES AIDES</b> |                              |                                | <b>67.97 %</b> | <b>12 150 €</b>   |
|                        |                              |                                |                |                   |
| Autofinancement        |                              |                                | 32.03 %        | 5 725 €           |

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du groupe scolaire de Pluvault,
- Autorise M. le Maire tous documents afférents à ce dossier.

**Questions et informations diverses**

- 1) Enfouissement de réseaux : la demande de chiffrage par le SICECO est en cours. Ces travaux ne pourront pas être subventionnés.
- 2) Les travaux sur la RD 905 (gaz, cheminements piétons, couche de roulement) sont programmés de septembre à novembre 2020.
- 3) Fête Nationale : distribution de bonbons, vins et sucre à partir de 8h30.  
A 11h20 - dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts de Pluvault -  
A 11h30 - Cérémonie au Monument aux Morts de Longeault.
- 4) Samedi 5 septembre 2020 : concours de pétanque sur le terrain de Pluvault.

- 5) Samedi 12 septembre 2020 : inauguration du verger conservatoire.
- 6) Samedi 10 octobre 2020 : inauguration de la salle des fêtes Georges Brassens.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.*